

Image not found or type unknown



Responsabilités d'un curateur

Par **Drangip**, le **23/02/2010** à **18:16**

Bonjour,

J'aurais voulu connaître les obligations d'un curateur.

En fait, mon père était sous curatelle avec mon frère comme curateur. Au décès de mon père, nous nous trouvons face à des factures impayées de la part de mon frère qui a mal géré les comptes. Ai-je l'obligation de participer maintenant au règlement de ces factures ou est-ce au curateur de le faire puisqu'il était responsable?

Merci de bien vouloir me répondre.